



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'administration de la communauté éducative Bureau Cellule "bourses sur critères sociaux" Adresse : 1ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Jacqueline Detaille Tél : 01.49.55.42.75 Fax : 01.49.55.52.25</p> <p>Réf. interne : Réf. Classement</p>	<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations supérieures</p> <p>Adresse : 1ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Térésa Neves Reis Tél : 01.49.55.51.91 Fax : 01.49.55.42.65</p> <p>Réf. interne : Réf. Classement</p>
---	---

CIRCULAIRE
DGER/SDACE/C2005-2005
Date: 13 avril 2005

Date de mise en application : rentrée universitaire
2005/2006

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et de la ruralité
à

Date limite de réponse :

Madame et Messieurs les directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt

Objet : Bourses nationales de l'enseignement supérieur agricole court et long ; Etablissements publics et privés sous contrat ; FORMATION INITIALE

MOTS-CLES : ENSEIGNEMENT AGRICOLE ; BOURSES

Destinataires	
<p>Pour exécution : DRAF - SRFD DAF – SFD Etablissements d'enseignement agricoles Unions nationales fédératives d'établissements privés DDAF Trésoriers-payeurs généraux de départements</p>	<p>Pour information : Syndicats des personnels de l'enseignement technique Syndicats des personnels de l'enseignement supérieur Association de parents d'élèves de l'enseignement technique Union nationale/conseil de parents d'élèves de l'enseignement privé Trésoriers-payeurs généraux de région</p>

Les dispositions de la circulaire **DGER/sdace/sdes/C2004-2016 du 3 novembre 2004** relative aux modalités d'attribution des bourses nationales d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont **reconduites** à compter de la rentrée scolaire et universitaire 2005-2006.

Le Directeur Général de
l'Enseignement et de la Recherche

Michel THIBIER